

Les statuts

De l'ensemble scolaire JAR

Niveaux	Statut 2	Statut 1
	<i>Entrées et sorties assouplies</i>	<i>Entrées et sorties selon les horaires d'ouverture/fermeture de l'établissement</i>
6-5- 4^{èmes}	Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève. Si un enseignant est absent en début de journée, l'élève pourra entrer à l'heure de son premier cours. Il en va de même pour les sorties en fin de journée. Pour les externes, les sorties de fin de matinée comme les entrées du début d'après-midi pourront être ajustées selon l'EDT réel de l'élève.	Entrées à l'ouverture de l'établissement pour 8h00 et sorties à sa fermeture pour 16h45. Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.

Niveaux	Statut 3	Statut 2	Statut 1
	<i>Entrées et sorties selon l'EDT réel de début/fin de journée</i> <i>Entrées et sorties pendant la journée possibles</i>	<i>Entrées et sorties selon l'EDT réel de début/fin de journée</i>	<i>Entrée et sortie selon les horaires d'ouverture/fermeture de l'établissement</i>
3^{èmes} – 2^o	/	Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève. Si un enseignant est absent en début de journée, l'élève pourra entrer à l'heure de son premier cours. Il en va de même pour les sorties en fin de journée.	Entrées à l'ouverture de l'établissement pour 8h00 et sorties à 16h45 (3^{ème}/2^{nde}) ou 17h40 (1^{ère}/term), heure de fermeture du lycée. Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.
1^{ères} – terminales	Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève. Dès 1h00 d'étude au cours de la journée, les sorties hors de l'établissement sont autorisées.	Pour les externes, les sorties de fin de matinée comme les entrées du début d'après-midi pourront être ajustées selon l'EDT réel de l'élève.	Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.

Le choix du statut vous sera demandé à la rentrée.